

Compte rendu des CAP Nationales de catégorie C

Recours d'évaluation professionnelle

2018 (gestion 2017)

des AAP 2^{ème} classe et des AAP 1^{ère} classe

Les CAP C de recours des AAP 2^{ème} classe et AAP 1^{ère} classe se sont déroulées les 25 et 26 octobre et les 7 et 8 novembre 2018.

Les élus de la CGT Finances Publiques ont lu la déclaration liminaire que vous trouverez à l'adresse suivante : <http://www.financespubliques.cgt.fr/content/cap-nationale-de-recours-en-evaluation-professionnelle-2018-des-agents-de-categorie-c-aap2>



RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION

L'Administration a indiqué qu'elle ne ferait pas de commentaires sur les propos de politique générale, mais qu'elle transmettrait notre déclaration liminaire au ministre.

Concernant la suppression des CAP N d'évaluations professionnelles le président nous a indiqué que cela se fera. Il a justifié en disant que seulement 29 dossiers sur 24 000 agents étaient remontés au niveau national. Cela montre que le dialogue se passe bien avec les agents et les directions. Il a indiqué aussi que la décision avait été prise, pas seulement pour la baisse du nombre des recours, mais aussi pour dégager les services RH centraux, afin de leur permettre de s'occuper des cas individuels qui leur parviennent. Localement d'après lui, cela permettra la relance du dialogue social.

EVOCATION DES DOSSIERS

Les CAP avaient à examiner 53 demandes de révision d'évaluation professionnelle : 29 dossiers d'AAP 2^{ème} classe et 24 dossiers d'AAP 1^{ère} classe.

29 agents avaient mandaté la CGT Finances Publiques pour les représenter et défendre leur dossier.

Sur les 53 dossiers l'administration a attribué :

- ▶ 3 dossiers ont vu leur aptitude à accéder au grade supérieur "évoluer" ;
- ▶ 9 modifications du tableau synoptique ;
- ▶ 11 modifications des appréciations générales ;
- ▶ 9 dossiers ont vu leurs résultats professionnels obtenus ... "évoluer".

Soit un total de 32 modifications en CAP Nationale, mais tout de même 21 rejets des requêtes présentées.

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES :

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - www.financespubliques.cgt.fr -

✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr - ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63

Suivez-nous sur facebook ou twitter : [f](https://www.facebook.com/cgt_finpub) : @cgt_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) [t](https://twitter.com/cgt_finpub) : @cgt_finpub (CGT Finances Publiques)



ANALYSE DES ÉLUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Recours hiérarchiques

La CGT Finances Publiques est contre la suppression des CAP Nationales d'évaluation professionnelle. Le principe des recours avait déjà été remis en cause par l'introduction du recours hiérarchique qui se fait en dehors de tout cadre paritaire.

Or, celui-ci empiète et remet largement en cause le rôle dévolu aux CAPL de manière arbitraire et discrétionnaire. De plus, il est émis par la direction locale. Revenir sur son «jugement» en CAPL est d'autant plus difficile pour un président de CAP.

Aujourd'hui, le recours hiérarchique local est encore renforcé et devient une véritable étape pour se mettre en conformité avec les décrets. Cela exige un double niveau de recours administratif.

L'expérience montre que les recours au niveau national permettent d'avoir une vraie neutralité dans l'examen des dossiers. En effet, leur réexamen permet souvent des modifications importantes des appréciations et des «profils croix» qui avaient été refusés en local, parce que le président ne voulait pas déjuger l'avis du chef de service.

Pour la CGT nous maintenons que seul l'examen en CAPN permet de sortir du contexte local. C'est la seule garantie de l'examen des dossiers de manière impartiale et équitable.

Motifs des recours

Concernant cette campagne de recours nous constatons que les mêmes dysfonctionnements perdurent, les problèmes de santé, les absences syndicales, le temps partiel, la mutation, ainsi que certains postes peu valorisés (caisse, accueil, services communs) restent autant de facteurs qui pénalisent les agents.

Les élus de la CGT Finances Publiques considèrent, que dans un contexte de pénurie d'effectifs et de restructurations permanentes, les agents fournissent bien plus que leur part de travail.

LES VOTES

Les élus CGT ont voté systématiquement pour la requête de l'agent.

Les élus Solidaires Finances publiques, FO DGFIP et CFDT Finances publiques ont voté pour la requête de l'agent lorsque le dossier était défendu et se sont abstenus pour les dossiers non défendus.

Depuis plusieurs années, dans une majorité d'appels, les agents se plaignent du manque d'effectif et de la dégradation de leurs conditions de travail.

Désormais dans leurs réponses, même les chefs de services dénoncent la pénurie d'agents et ses conséquences sur les conditions de travail et l'exercice des missions.

La CGT Finances Publiques exige l'arrêt des politiques destructrices qui frappent la catégorie C. Elle demande la création d'emplois à hauteur des besoins des services, une revalorisation du point d'indice qui prenne en compte les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000 et une véritable refonte de la grille indiciaire.

Enfin, les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques rappellent leur attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents, qui doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et du travail réalisé.

La CGT Finances Publiques dénonce tous les systèmes de notation/évaluation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs, fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.

